

Feu vert au rachat de Babilou par le fonds d'investissement Antin Infrastructure

Publié le 13 octobre 2020

Le fonds d'investissement Antin Infrastructure Partners a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif du groupe Babilou.

L'opération n'entraînant aucun chevauchement d'activité dans le secteur de la garde collective d'enfants, l'Autorité de la concurrence a pu écarter tout problème de concurrence.

L'Autorité a ainsi autorisé l'opération sans conditions.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 13 octobre 2020

[Lire le communiqué](#)